

CHSCT du 28/11/2019 – AVIS sur la fusion des SIP Strasbourg-Ouest et Strasbourg-Est

Nous, représentants du personnel en CHSCT sommes amenés à nous prononcer sur la fusion des SIP.

Nous émettons un avis défavorable pour les raisons suivantes :

- Nous ne pouvons cautionner une réorganisation mise en œuvre dans le but unique de permettre des coupes sombres dans le budget et les effectifs de la DGFIP sans aucune considération pour les conditions de travail des agents, déjà pressurisés suite à la mise en place du PAS.
- Nous regrettons que la méthode de consultation du CHSCT ne soit pas conforme aux préconisations du guide, édité par le Secrétariat Général en juillet 2018, pour la prise en compte des conditions de travail dans la conduite de projet.

Le guide insiste à plusieurs reprises sur la nécessité de préparer très en amont le projet pour prendre en considération la dimension conditions de travail au sens large. Or, nous constatons qu'au cas particulier, le projet nous a été présenté seulement 7 jours avant la date à laquelle nous sommes censés nous prononcer, et seulement 34 jours avant sa mise en œuvre effective. Comment fournir une analyse réellement étoffée et étayée dans ces conditions ?

Le guide rappelle également le rôle du médecin de prévention et de l'ISST en la matière, et la nécessité de les consulter. Les documents mis à notre disposition ne nous présentent pas les conclusions de ces deux acteurs majeurs de la prévention, si tant est qu'ils aient été sollicités. Nous souhaitons donc obtenir les rapports écrits sur leurs observations et propositions visant à améliorer les conditions de travail.

- Les documents présentés aujourd'hui, encore une fois, n'abordent absolument pas les risques psycho-sociaux auxquels sont ou seront soumis les agents touchés par ce projet. Cette dimension est pourtant essentielle, voire primordiale. Nous vous rappelons que la fiche n° 3 présentée par l'administration lors du CTR du 20 septembre 2019, intitulée « *la prévention des risques professionnels dans le cadre des projets de réorganisation liés au NRP* » indique que « la rubrique "accompagnement des agents" a notamment pour vocation d'exposer le dispositif mis en place pour prévenir la survenance des RPS ». Nous demandons donc à ce que nous soient fournis ces éléments.
- La création d'un secteur unique et l'harmonisation des méthodes de travail (très différentes d'un service à l'autre : opposition fil de l'eau Vs portefeuille) vont entraîner une modification majeure dans le travail journalier des collègues,
- Le document fourni mentionne qu'il n'y aura aucune évolution des compétences des agents. Or, le tissu fiscal des deux précédents SIP diffère énormément, ce qui induira un élargissement des tâches pour une grande partie des agents, et nécessitera une formation professionnelle spécifique contrairement à ce qu'affirme le document.
- La chaîne hiérarchique de la nouvelle organisation n'est pas précisée ce qui entraîne un grand stress chez les agents. Cette information est pourtant essentielle pour émettre un avis.
- De manière générale le manque d'information ainsi que la mise en place précipitée de cette fusion a des conséquences négatives sur l'ensemble des agents.

- Non seulement la consultation des agents arrive trop tard, mais de surcroît elle prive les membres du CHSCT des remontées de terrain nécessaires à la bonne appréciation de la situation.
- Dans le cadre de l'accompagnement des RH (réunion du 25/10/2019), il a été indiqué d'attendre les notes relatives aux mutations. L'information n'a pas encore été fournie.
- Le document ne précise pas les nouvelles modalités de l'accueil : accueil sur rendez-vous, accueil téléphonique. La mobilisation des effectifs pour l'accueil provoquera moins d'agents disponibles pour la gestion ce qui entraînera de facto, plus de réclamation donc plus d'accueil physique.
- Enfin, nous attirons votre attention sur la pression subie actuellement par les collègues de l'accueil généraliste, pression augmentée par la fermeture de l'accueil spécial enregistrement en fin d'année.
- Nous vous rappelons pour finir que les deux SIP de Strasbourg ont rédigé en janvier 2019 une fiche de signalement collective RPS alertant sur leurs conditions de travail dégradées. A ce jour, aucune réponse satisfaisante ne leur a été apportée ainsi que nous l'avons dénoncé lors du CHSCT spécial RPS du 8/11/2019, alors que les conditions se sont encore détériorées. A ce jour également, le médecin de prévention n'a pas encore pu effectuer la visite de service demandée expressément par les agents.

En conclusion, les représentants du personnel siégeant au CHSCT du Bas-Rhin demandent que les éléments manquants leur soient transmis dans les meilleurs délais.